

# EXPOSITION

## LE MÉMORIAL INVITE L'ÉCOLE ÉMILE COHL

MÉMORIAL  
NATIONAL  
PRISON  
DE MONTLUC

Viola Amman

À l'occasion des 10 ans de son ouverture, le Mémorial National de la prison de Montluc invite l'école Émile Cohl pour une exposition exceptionnelle.

**DU 10.09.2020  
AU 24.12.2020**

MÉMORIAL NATIONAL DE LA PRISON DE MONTLUC  
4 rue Jeanne Hachette  
69003 LYON  
<http://www.memorial-montluc.fr>



MÉMORIAL  
NATIONAL  
PRISON  
DE MONTLUC

**ÉCOLE  
ÉMILE  
COHL**

# DOSSIER DE PRESSE

# LE MÉMORIAL NATIONAL DE LA PRISON DE MONTLUC

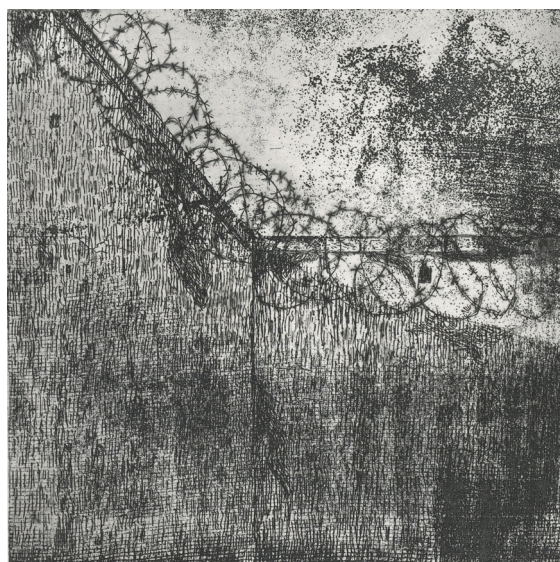
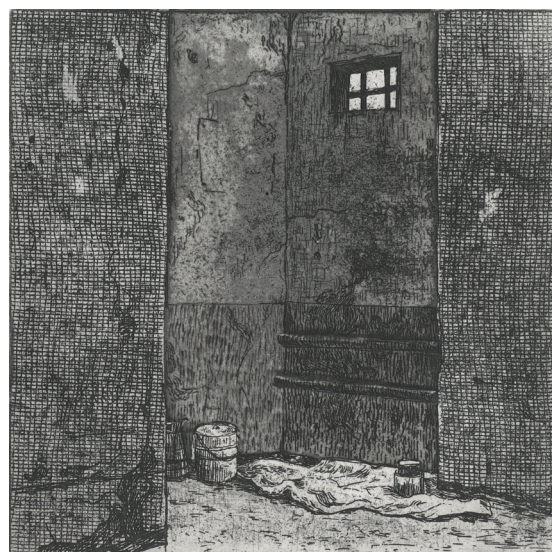
## INVITE L'ÉCOLE ÉMILE COHL

Définitivement fermée en février 2009, la prison de Montluc est inscrite aux Monuments Historiques le 25 juin 2009. Rénovée en partie, elle est ensuite ouverte au public à partir de septembre 2010 en tant que Haut Lieu de la Mémoire Nationale, géré par l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre du Ministère des Armées.

Sauvegardé pour le souvenir des victimes du nazisme et de la collaboration, le mémorial s'ouvre depuis plusieurs années aux nombreuses autres strates historiques et mémorielles qui composent l'histoire de la prison. Depuis maintenant dix ans, plus de 200 000 visiteurs, dont plus de la moitié de scolaires ont ainsi eu la possibilité de visiter le mémorial depuis son ouverture.

Afin de célébrer cet anniversaire, le mémorial a souhaité proposer à l'École d'art Émile Cohl de s'intéresser à l'histoire de la prison, de ses détenus et à la dimension mémorielle du lieu. De nombreux étudiants ont, depuis le début de l'année 2020, travaillé sur ces thématiques afin de nous offrir leur vision de ce lieu. Réalisées librement ou à partir de photographies et documents d'archives, leurs œuvres sculptées, gravées ou peintes sont ainsi disseminées sur le parcours de visite.

Intégré au programme pédagogique de l'école, ce projet permet non seulement aux étudiants d'affiner leur formation artistique mais également, via cette exposition, de se confronter au public au sein même du mémorial. Leurs œuvres s'imposent alors comme de formidables vecteurs de transmission de la mémoire de ce lieu. Après le graphiste Ruedi Baur en 2016 et le plasticien Nicolas Daubanes en 2019, le mémorial poursuit ainsi son ouverture à l'art contemporain en laissant ici la parole à la jeunesse créative de l'école d'art Émile Cohl.



Triptique de Viola Amman

# L'EXPOSITION

## PRÉSENTATION ET SCÉNOGRAPHIE

### L'ÉCOLE ÉMILE COHL

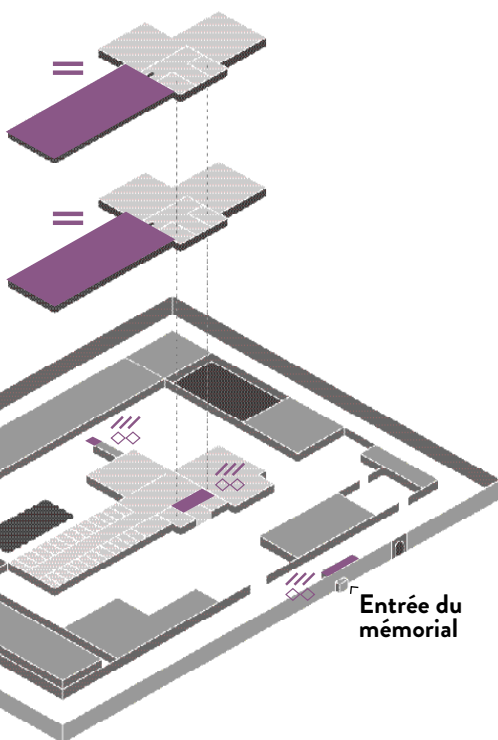
Fondée à Lyon en 1984 par Philippe Rivière, auteur et réalisateur de films documentaires, l'École Émile Cohl est un établissement privé d'enseignement supérieur artistique reconnu par l'État, spécialisé dans l'enseignement du dessin appliqué aux arts-médias traditionnels et numériques. Elle est située à moins d'un kilomètre du Mémorial, sur une ancienne friche industrielle réhabilitée en campus de formation professionnelle.

L'école réunit 850 étudiants et 130 professeurs, artistes vivant de leur art et dont la plupart sont aussi d'anciens élèves. La formation dispensée prévoit deux cursus, l'un bac+3, en dessin numérique 3D, l'autre bac+5, préparant des auteurs, réalisateurs ou directeurs artistiques de haut niveau en édition multimédia, en cinéma d'animation ou en jeu vidéo.

Son projet pédagogique est de faire acquérir aux étudiants une forte maîtrise du dessin et une solide culture de l'image, qu'ils mettent ensuite au service de toute démarche narrative : création de fiction ou de documentaire, de jeu ou de mapping vidéo, dessin de presse ou projet de vulgarisation scientifique.

### LES OEUVRES

Trois groupes d'étudiants ont oeuvré à la réalisation de cette exposition sur trois spécialités : sculpture, gravure et dessin.



**KAKEMONOS**    ■■■■  
**GRAVURES**    ◇◇◇◇  
**BUSTES**        // // // //

### Gravures

*Sous la direction de Gilbert Houbre, illustrateur, peintre et graveur.*

Dès le début, la gravure à l'eau-forte s'est imposée comme une réponse plastique parfaite au projet. L'acuité du sillon sur la plaque de zinc, la vigueur expressive des morsures de la plaque par le bain d'acide, la subtilité des gris de l'aquatinte ont permis à tous les étudiants de créer une expression propre sur quatre thèmes développés à partir de photographies et documents fournis par le mémorial.

Quatre thématiques ont été retenues : la mise en espace de la prison dans son contexte géographique, un travail plus rapproché sur les cellules et le mobilier, sur les textures des murs et sur les ambiances carcérales, une étude de synthèse portant une confrontation de différents personnages historiques, notamment Jean Moulin et Klaus Barbie, sur des portraits de résistants et de résistantes, et sur le procès Barbie, et enfin une vision plus poétique faisant appel à l'imaginaire.

### Kakemonos

*Sous la direction de Gilbert Houbre, de Frédéric Mansot et de Matthieu Ferrand, illustrateurs.*

Dix kakemonos de 3 mètres de haut par 1.50 mètre de large sont peints à partir de photographies d'archives de la prison. Ils sont ensuite suspendus au sein des coursives du bâtiment cellulaire afin d'apprécier au mieux les œuvres des étudiants mais aussi de permettre une meilleure compréhension de l'évolution des espaces aux visiteurs.

Réalisées par le Service Régional de Police Judiciaire de Lyon en novembre 1944, ces photographies n'ont aucune portée artistique. Elles constituent des preuves matérielles rassemblées lors des investigations policières menées dans l'immédiat après-guerre, sur l'utilisation de cette prison par les autorités allemandes.

Interdites en prison, les photographies sont des témoignages uniques et font partie des très rares images historiques du lieu dont disposent les historiens.

### Bustes

*Sous la direction de Ugo Panico, illustrateur, sculpteur et graveur*

Dix bustes en argile crue sont modelés à l'échelle 1. Ils sont réalisés par les étudiants de l'École Émile Cohl dans le cadre du programme pédagogique de 2<sup>ème</sup> année sur la maîtrise et la restitution de l'anatomie du visage et du portrait.

Ces bustes sont sculptés à partir de photographies d'internés de la prison de Montluc sous l'Occupation allemande dont les biographies sont présentées dans les cellules du mémorial. Hommes, femmes, enfants, de tous âges, résistants, Juifs, otages, personnalités ou anonymes, ils reflètent la diversité des parcours d'internés de la prison entre janvier 1943 et août 1944.

# LA PRISON DE MONTLUC

## HAUT LIEU DE LA MÉMOIRE NATIONALE

*Le Mémorial National de la prison de Montluc a été créé afin de rendre hommage aux Juifs, résistants et otages, victimes des nazis et de Vichy, en abordant l'étude des politiques de répression et de persécution de 1939 à 1944. Lieu emblématique de la mémoire lyonnaise, la prison de Montluc regroupe de nombreuses strates historiques se succédant de 1921 à 2009, date de fermeture de la Maison d'arrêt pour femmes.*

### UNE NOUVELLE PRISON MILITAIRE 1921-1939

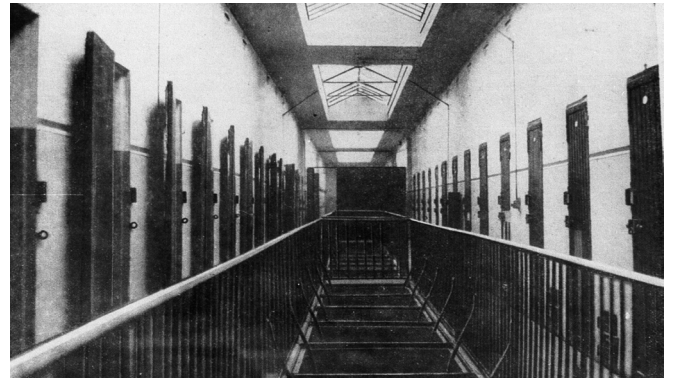
Décidée dès 1914, la construction de la prison militaire de Montluc n'intervient qu'en 1921 dans le cadre d'une réorganisation de la justice militaire à la suite de la Première Guerre mondiale. Elle jouxte un nouveau tribunal militaire en charge d'une large partie du sud-est du territoire français. Construite sur un terrain appartenant au Ministère de la guerre, à proximité du fort de Montluc, édifié dans les années 1830, la prison en prend le nom bien que les deux structures restent distinctes.

Composée de 122 cellules individuelles ainsi que d'un pavillon de détention pour les officiers, la capacité totale de la prison de Montluc est de 127 détenus. Outre ces espaces de détention, la prison se divise en deux grandes parties. La première, administrative, se compose du greffe, des cuisines et des espaces techniques et administratifs. La seconde, au sud du bâtiment cellulaire, comporte le réfectoire, les douches, les cours de promenades et les ateliers.

Très peu utilisée dès son achèvement, notamment du fait de la libération progressive de nombreux soldats condamnés pendant la Première Guerre mondiale, Montluc est finalement rattachée à la justice civile en 1926 et ferme finalement ses portes en 1932.

### UNE PRISON DANS LA GUERRE 1939-1940

Quelques mois après la déclaration de guerre, en décembre 1939, la prison de Montluc rouvre ses portes. Outre les habituels justiciables militaires, insoumis, espions, on retrouve également à Montluc et dans toutes les prisons militaires françaises, les premiers détenus du fait de l'état de siège décrété le 1er septembre 1939. Des détenus politiques, essentiellement des militants communistes, suite à la signature du pacte de non agression germano-soviétique, sont alors victimes de ces premières juridictions d'exception, rattachées aux tribunaux militaires.



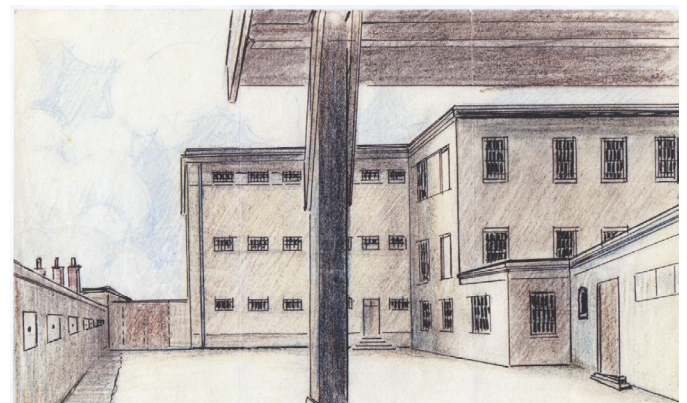
Deuxième étage du bâtiment cellulaire, prison de Montluc, novembre 1944  
© Arch. Dép. Rhône 4544 W 17

### UNE PRISON AU SERVICE DE VICHY Juin 1940-janvier 1943

La signature de l'armistice, le 22 juin 1940, et l'arrivée au pouvoir du maréchal Pétain en juillet 1940 accentuent la répression entamée dès la déclaration de guerre. Située en zone sud, la prison de Montluc conserve son statut militaire et devient progressivement un outil au service du régime de Vichy et de nouvelles juridictions d'exception.

Aux communistes déjà enfermés dès 1939, s'ajoutent alors différents types de détenus tels que des anarchistes, franc-maçons et les premiers résistants arrêtés dans la région. Dès 1940, jusqu'à 360 personnes sont enfermées à Montluc pour une capacité théorique de 127 détenus.

Les conditions de vie des prisonniers se durcissent mais restent, selon les archives et les témoignages des détenus de cette période, relativement acceptables, notamment au regard de la situation dans les prisons civiles. Les détenus bénéficient entre autres d'un droit de promenade, de trois repas par jour, de douches et de colis qui améliorent leur quotidien. Enfin, la totalité des personnes enfermées sous Vichy sont jugées par un tribunal militaire français et condamnées à des peines précises.



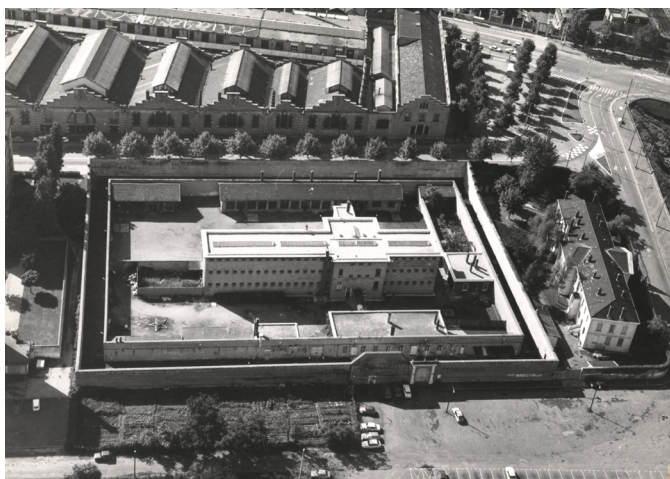
Cour des prévenus, dessin de Frank Séquestra, 1941 © Famille Séquestra

Parmi les personnes incarcérées à cette période, on retrouve notamment Jean de Lattre de Tassigny. Condamné par le tribunal d'État de Lyon le 9 janvier 1943 pour avoir refusé l'ordre de ne pas s'opposer à l'invasion de la zone sud par les Allemands, il est détenu à Montluc avant son transfert à la prison de Riom. Moins célèbre, Frank Séquestra est également détenu à Montluc après avoir été condamné à 6 mois de prison pour avoir mené des activités pro-gaullistes dans la région de Mâcon. Il réalise de nombreux dessins durant sa détention entre juillet 1941 et janvier 1942. Témoignages précieux, ils nous éclairent sur les conditions de vie des détenus à cette période. Certains sont présentés dans l'exposition permanente du mémorial.

## UNE PRISON MILITAIRE ALLEMANDE

8 janvier 1943-24 août 1944

L'invasion de la zone sud, le 11 novembre 1942, suite au débarquement anglo-américain en Afrique du Nord change profondément la situation à Lyon. Elle entraîne non seulement l'arrivée de la Wehrmacht et des forces de police allemandes mais rend également caduque une partie de la convention d'armistice de juin 1940 et conduit au démantèlement de l'armée française. Après une première réquisition partielle de la prison en janvier 1943, l'armée allemande réquisitionne totalement le site le 17 février 1943. Les détenus enfermés par Vichy sont alors transférés au fort de Vancia (Rhône), à la prison civile de Saint-Paul à Lyon ou celle de Nontron (Dordogne). La prison de Montluc devient alors pour Lyon et une large région Rhône-Alpes, l'un des centres de la répression allemande. Les premières grandes arrestations et démantèlements de réseaux et mouvements engendrent l'arrivée progressive de nombreux détenus.



Vue aérienne de la prison de Montluc, juillet 1975 © Arch. Dép. Rhône 4571 W 6

En dépit de son statut militaire, la prison passe rapidement sous le contrôle de la Gestapo et notamment de Klaus Barbie, chef de la section IV du Sipo-Sd de Lyon. Résistants et opposants politiques cotoient désormais Juifs, otages, réfractaires au STO et quelques prisonniers de droit-commun arrêtés dans la région Rhône-Alpes. Montluc est alors un véritable lieu de transit et la porte d'entrée vers l'univers concentrationnaire allemand.

C'est notamment à Montluc que sont détenus Jean Moulin et ceux arrêtés avec lui le 21 juin 1943 à Caluire dans la maison du docteur Dugoujon. Le tribunal militaire allemand continue également de fonctionner et fait fusiller au moins 79 personnes entre octobre 1943 et juillet 1944 sur le stand de tir de La Doua à Villeurbanne.

Parallèlement à ces arrestations, la population carcérale de Montluc augmente rapidement et culmine au début de l'année 1944. Au plus fort, ce sont près de 1300 personnes qui sont internées à Montluc qui perd alors son statut de prison pour devenir un lieu d'internement, un réservoir d'otages. Au-delà des cellules, tous les espaces de la prison sont progressivement transformés en lieu d'enfermement : les douches, les toilettes et les ateliers. Une baraque en bois, appelée par la suite « baraque aux Juifs » est même utilisée afin d'enfermer, en majorité, les hommes juifs de plus de 15 ans. Les cellules de 4m<sup>2</sup> peuvent alors accueillir jusqu'à huit détenus avec pour seul mobilier, une tinette et une paille. Les repas deviennent de plus en plus rares et les colis encore autorisés en 1943, sont progressivement supprimés. La toilette n'existe plus et les insectes prolifèrent dans la prison. Les interrogatoires et la torture effectués au siège de la Gestapo se généralisent. Montluc constitue alors une première étape dans le processus de déshumanisation voulu par les nazis.

Des familles juives entières sont amenées à Montluc, même si nombre d'enfants étaient séparés des parents pour être enfermés à l'hôpital de l'Antiquaille. Tous sont en attente d'un transfert vers Drancy puis d'une déportation dans les centres de mise à mort situés en Pologne. Les résistants, opposants politiques et réfractaires aux STO sont, eux, transférés vers les camps de transit de Compiègne et Romainville avant une déportation dans les camps de concentration nazis.

Au total, entre le 17 février 1943 et le 24 août 1944, date de la libération de la prison, ce sont près de 10 000 personnes qui sont internées à Montluc. Plus de 60% d'entre-eux sont déportés et près de 10% sont fusillés ou exécutés dans la région lyonnaise. En effet, l'intensification de la répression à partir du début de l'année 1944 coïncide non seulement avec une augmentation du nombre de convois de déportation mais également avec une généralisation progressive des exécutions sommaires. La pression de plus en plus forte exercée par la Résistance puis par les forces alliées suite aux débarquements de Normandie en juin 1944 et en Provence en août 1944 entraîne les Allemands dans un processus de liquidation massif des détenus de Montluc. Dès la fin du mois d'avril, des camions viennent récupérer des détenus afin de procéder à leur exécution dans différents lieux de la région lyonnaise. Ce sont au moins 635 internés de Montluc qui sont ainsi massacrés entre les mois d'avril et août 1944. À eux seuls, les deux derniers massacres de Bron, les 17, 18 et 21 août et de Saint-Genis-Laval le 20 août 1944 représentent plus d'un tiers des personnes exécutées avec au moins 229 victimes, quelques jours seulement avant la libération de Montluc.

## DE LA LIBÉRATION À L'ÉPURATION

**Août 1944-1947**

Craignant des représailles devant l'avancée des Alliés, l'armée allemande décide de quitter la prison le 24 août 1944 en fin de journée. Dès le lendemain, les quelques 900 internés, alors encore à Montluc sont transférés dans des structures religieuses situées à proximité. Ils y restent cachés jusqu'à la libération de la ville de Lyon, le 3 septembre 1944.

Quelques jours après la Libération, Montluc se retrouve au centre du dispositif judiciaire mis en place dans la région lyonnaise par le commissaire régional de la République. La prison devient alors un centre de détention de cette justice dite « d'épuration » pour les collaborateurs et les criminels de guerre allemands et français. Plus de 900 personnes sont ainsi internées à Montluc dès le mois d'octobre 1944 en attente d'être renvoyées vers l'une des juridictions instaurées par le gouvernement provisoire.

## UNE PRISON CIVILE DANS L'APRÈS GUERRE

**1947-1958**

La fin de la guerre entraîne également une réforme des établissements pénitentiaires civils et militaires. Ainsi, un décret du 25 octobre 1947 supprime définitivement les prisons militaires en métropole. Les bâtiments et une partie du personnel sont alors transférés à la justice civile et Montluc relève désormais du Ministère de la justice. Cependant, la prison demeure toujours liée au tribunal militaire jusqu'à sa dissolution en 1982.

À partir de 1955, le quartier des condamnés à mort est transféré à la prison de Montluc. Entre le 8 août 1958 et le 22 mars 1966, quatre criminels de droits communs sont ainsi guillotins dans l'enceinte de la prison.



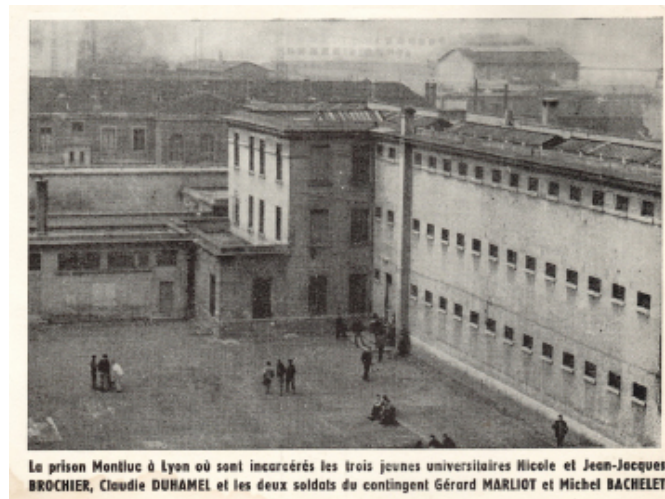
Bâtiment cellulaire après-guerre, prison Montluc © DR

## LA GUERRE D'INDÉPENDANCE ALGÉRIENNE

**1958-1962**

Suite aux attentats de septembre 1958, le Tribunal Permanent des Forces Armées de Lyon (TPFA) prend le relais du tribunal correctionnel jusqu'alors compétent pour les affaires liées à la guerre d'Algérie. La répression policière et judiciaire conduit à de très nombreuses arrestations et les prisons lyonnaises se remplissent rapidement.

Montluc sert alors de lieu de détention aux condamnés à mort et aux femmes liées aux mouvements indépendantistes. Le TPFA de Lyon prononce 113 condamnations à mort dont treize sont suivies d'une exécution sur un totale de 24 au niveau national. Entre septembre 1959 et janvier 1961, onze Algériens, membres du FLN sont guillotins à Montluc ainsi que deux à Dijon.



La prison Montluc à Lyon où sont incarcérés les trois jeunes universitaires Nicole et Jean-Jacques BROCHIER, Claudie DUHAMEL et les deux soldats du contingent Gérard MARLIOT et Michel BACHELET

Carte postale éditée par le Secours Populaire © Archive privée Claudie Duhamel, 1960-1970

## UNE PRISON À PART 1962-2009

Toujours liée au Tribunal Permanent des Forces Armées jusqu'en 1982, date de la dissolution des tribunaux militaires, la prison de Montluc occupe une place à part dans le parc pénitentiaire lyonnais. Malgré des cellules de 4m<sup>2</sup>, vétustes et ne disposant pas de sanitaires, Montluc reste une prison à échelle humaine. La diversité des détenus, plutôt jeunes, objecteurs de conscience, témoins de Jéhovah et d'autres qu'il est nécessaire d'écarter des grands établissements font de Montluc une prison réputée tranquille.

En 1983, Klaus Barbie est incarcéré à la prison de Montluc, sur le lieu de ses crimes, à la demande de Robert Badinter. Il y reste symboliquement détenu une semaine avant d'être transféré à la prison Saint-Joseph jusqu'à son procès en 1987 puis son décès en 1991. Il est ainsi le dernier détenu lié à l'histoire de la Seconde Guerre mondiale enfermé à Montluc.

L'aile de détention des hommes ferme officiellement ses portes en 1997. Des travaux de rénovation dans l'aile des femmes réalisés à la fin des années 1980 permettent de continuer à l'utiliser en tant que maison d'arrêt jusqu'en 2009, date de sa fermeture définitive. Dans les années 2000, ce sont tout de même plus de 70 personnes qui sont détenues pour une capacité théorique de 27 places.

## **UN MÉMORIAL, HAUT-LIEU DE LA MÉMOIRE NATIONALE** 2010 à nos jours

Suite à sa fermeture en 2009 et aux menaces de démolition qui pèsent sur les bâtiments, plusieurs associations telles que l'Association des Rescapés de Montluc et l'Association des Fils et Filles Déportés Juifs de France, soutenues par les pouvoirs publics, font pression pour sauvegarder la prison. Inscrite aux Monuments Historiques le 25 juin 2009, la prison est ensuite rénovée et affectée au ministère des Armées et gérée par l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre pour ouvrir au public à partir de 2010 en tant que Haut Lieu de la Mémoire Nationale.



Vue extérieure du bâtiment cellulaire, 2017 © Mémorial Montluc ONACVG

## **BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE**

Bolze Bernard (dir.), *Prisons de Lyon, Une histoire manifeste*, Lyon, Editions Lieux Dits, 2013.

Doré-Rivé Isabelle (dir.), *Une ville dans la guerre, Lyon 1939-1945*, Lyon, Fage Editions, 2012.

Klarsfeld Serge, *Le calendrier de la persécution des Juifs en France 1940-1944*, Paris, édité par les FFDJF, 1993.

Permezel Bruno, *Montluc, Antichambre de l'inconnu (1942-1944)*, Lyon, Editions BGA PERMEZEL, 1999.

André Marc, *Les Algériens à Montluc. Militarisation de la répression en France durant la guerre d'indépendance algérienne (1954-1962)*, *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, vol. 65-4, no. 4, 2018.



Espace cellulaire, aile des condamnés, prison de Montluc, 2013 © Frédéric Bellay, ONACVG

# AUTOUR DE L'EXPOSITION

## PROGRAMMATION CULTURELLE

### PROJECTION EN PLEIN AIR

Le mémorial propose une projection en plein air à l'issue de l'inauguration de l'exposition. En cette année de commémoration de l'année 1940, c'est le film « Dunkerque » de Christopher Nolan, sorti en 2017 qui sera projeté dans la cour principale de la prison.

*Jeudi 10 septembre 2020 à 21h00*

*Projection gratuite (durée 1h47)*

*Réservation au 04 78 53 60 41*

*ou reservation@memorial-montluc.fr*



### VISITES COMMENTÉES

Les visites guidées de 15h30 permettent de découvrir l'histoire de la prison tout en profitant de l'exposition présentée sur le circuit de visite.

*Du mercredi au samedi à 15h30*

*Visite gratuite et sans réservation*

### LA FÊTE DES LUMIÈRES

Point d'orgue de cette exposition, différentes œuvres seront mises en lumière pour une découverte nocturne du site lors de la Fête des Lumières, samedi 5 décembre de 18h00 à 20h00.

*Exposition gratuite et sans réservation*

*Samedi 5 décembre de 18h00 à 20h00*

**SOUS RÉSERVE DE LA  
SITUATION SANITAIRE**



### REMERCIEMENTS

Cette exposition est réalisée par le Mémorial National de la prison de Montluc (Ministère des Armées - Direction des Patrimoines, de la Mémoire et des Archives - Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre) et l'École Émile Cohl.

**Direction :** Aurélie Dessert

**Coordination et rédaction :** Adrien Allier et Laurent Poillot

#### **Remerciements :**

Le Mémorial tient à remercier les Archives Départementales et Métropolitaines du Rhône, l'École Émile Cohl, son directeur Antoine Rivière, Gilbert Houbre, Ugo Panico, Frédéric Mansot et Matthieu Ferrand, tous les étudiants de l'école Émile Cohl, les agents du Mémorial National de la prison de Montluc ainsi que toutes les personnes ayant participé à l'exposition.



# INFOS

## PRATIQUES

### HORAIRES

#### INDIVIDUELS

Du mercredi au samedi

14h00-17h30

Visite guidée les après-midis à 15h30

Juillet et août, ouverture du mardi au samedi

9h00-12h30 et 14h00-17h30

Visite guidée à 10h30 et 15h30

#### SCOLAIRES ET GROUPES (20 et plus)

Du mardi au vendredi

9h00-17h30 sur réservation

LE SITE EST FERMÉ AU PUBLIC LES JOURS FÉRIÉS

### ACCÈS

#### TRAMWAY

T4 / Arrêt Manufacture-Montluc

#### MÉTRO

Ligne D / Arrêt Sans souci

#### BUS

Ligne 69 / Arrêt St Philippe

#### VOITURE ET VÉLO

Stationnement devant le mémorial

#### VÉLO·V

Station Hachette, 2 rue Renoir

Station Université Jean Moulin, rue du professeur Rollet

### TARIFS ET ACCESSIBILITÉ

Les visites du Mémorial National de la prison de Montluc sont gratuites.

Seuls le rez-de-chaussée et les extérieurs sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

### CONTACTS

#### ADRESSE

4 rue Jeanne Hachette

CS 73852

69487 Lyon Cedex 03

#### TÉLÉPHONE

Tél : 04.78.53.60.41

#### WEB

[www.memorial-montluc.fr](http://www.memorial-montluc.fr)

#### COURRIEL

[info@memorial-montluc.fr](mailto:info@memorial-montluc.fr)

### CONTACT PRESSE

Adrien Allier

[adrien.allier@memorial-montluc.fr](mailto:adrien.allier@memorial-montluc.fr)

